

PROCES VERBAL DE REUNION

DISTRAME - COMITE D'ENTREPRISE

Mention de l'ouverture :

La réunion extraordinaire du Comité d'Entreprise (ci-après notifié CE) a été convoquée le 19 juin 2017 à 11h en salle CE du siège social situé au Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne à Sainte Savine (10300) par le Président M Pascal Reynoud.

En présence de :

M Pascal Reynoud, Président du CE

Mme Frédérique Royer, chef comptable

Mme Jocelyne Nelain, membre du CE

MM Maxime Vu et Brice Hardy, membres du CE

I. Demande de rupture conventionnelle de M Maxime Vu

Suite à la demande de M Vu à la direction sollicitant une rupture conventionnelle, la DUP s'est donc réunie en session extraordinaire le 19/06/2017 à 11h afin de statuer sur cette demande.

II. Motivations

M Vu a exposé son souhait de changer de région en raison de problèmes de santé familiaux nécessitant un climat plus favorable.

Il a ajouté que l'absence d'une période de carence d'allocations dans le cadre d'une rupture conventionnelle lui assurerait une continuité de revenus en attendant de retrouver un emploi dans la nouvelle région.

III. Vote

Le vote s'est déroulé à bulletin secret, avec isoloir, entre les deux votants titulaires. Après dépouillement, les résultats sont deux votes pour et zéro vote contre. La décision est donc validée à l'unanimité des votes.

IV. Organisation

M Vu étant suppléant, aucun changement d'organisation n'est à prévoir

V. Clôture de la réunion

La séance a été levée à 11h20 par le président M Reynoud

Le Secrétaire

M Brice Hardy

